



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 décembre 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme BORSATO

Convocation envoyée le 12 décembre 2013

Publié le 20 décembre 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 73

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 9

SCRUTIN : POUR : 82

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

#### **Membres présents :**

M. François REBSAMEN	M. Christophe BERTHIER	Mme Louise BORSATO
M. Pierre PRIBETICH	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	Mme Elizabeth REVEL	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. François-André ALLAERT	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAÏT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Stéphanie MODDE	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Franck MELOTTE	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA	M. Patrick ORSOLA
M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Joël MEKHANTAR		

#### **Membres absents :**

M. Jean-François GONDELLIER	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Alain MILLOT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Philippe CARBONNEL
Mme Hélène ROY	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
Mme Michèle CHALLAUX	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Louis LAURENT	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Jean DUBUET pouvoir à Mme Françoise VANNIER-PETIT.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Budget annexe des transports publics urbains - Définition des méthodes d'amortissement des immobilisations – Ajustement**

Les méthodes d'amortissements applicables aux immobilisations acquises par la Communauté d'agglomération dijonnaise, qui avaient été déterminées par délibérations successives de l'assemblée délibérante en dates du 20 décembre 1996, du 16 octobre 2003, du 17 décembre 2008 et du 17 décembre 2009, ont fait l'objet d'une actualisation par délibération du 16 décembre 2010.

A cet égard, la délibération du 16 décembre 2010 fixe de manière très exhaustive les catégories et les durées d'amortissement relatives au budget annexe des transports publics urbains. Il est donc proposé d'ajuster ces catégories, ainsi que les durées d'amortissement correspondantes, afin de faciliter la mise en œuvre de la délibération susvisée.

Par ailleurs, il est proposé d'amortir les subventions d'équipements reçues et comptabilisées sur le budget annexe des transports urbains sur la même durée que les biens qu'elles ont contribué à financer.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** les catégories et les durées d'amortissement correspondantes applicables au budget annexe des transports publics urbains telles qu'elles figurent dans le tableau joint au présent rapport ;
- **de dire** que les subventions d'amortissements reçues et comptabilisées sur le budget annexe des transports publics urbains sont amorties sur la même durée que les biens qu'elles ont contribué à financer ;
- **de m'autoriser** à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**Annexe à la délibération du 19 décembre 2013**

**Budget annexe des Transports Publics Urbains**

<b>Nature de biens</b>	<b>Durée :</b>
<b>Biens de faible valeur (&lt; à 400 € HT)</b>	1 an
<b>Immobilisations incorporelles</b>	
Logiciels	5 ans
Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
Frais de recherche et développement	5 ans
<b>Bâtiments</b>	50 ans
<b>Dépôt Bus et tramway</b>	
Batiments administratifs et industriels y compris aménagements extérieurs (sauf lots ci-dessous)	50 ans
Ascenseurs appareils élévateurs	20 ans
Cabine à peinture	20 ans
Portes d'atelier	15 ans
Tour en fosse	20 ans
Distribution de sable, carburant et gaz	20 ans
Installations de lavage des véhicules et colonnes élévatrices	20 ans
Banc de freinage	15 ans
Poste d'aspiration gaz échappement	20 ans
Système recyclage eaux de lavage	20 ans
Système Récup de chaleur sur réseau d'eaux usées	20 ans
<b>Ouvrages d'infrastructures, voirie et aménagement de terrains</b>	
Déploiement de réseaux	50 ans
Infrastructures tramway	40 ans
Voirie et éclairage public	20 ans
Plantations d'arbres	50 ans
Autres plantations	20 ans
<b>Matériel de transport (1)</b>	
Rames de tramways	40 ans
Véhicules utilitaires Rail Route	15 ans
Autobus articulés, standards et de moyenne capacité	15 ans
Minibus	8 ans
Véhicules légers - Camionnettes aménagées et véhicules de service	10 ans
(1) les biens d'occasion sont amortis sur une durée variable en fonction de leur âge, réduite de la durée écoulée depuis leur première mise en service.	
<b>Equipements urbains</b>	
Equipements urbains divers (sanitaires en bout de ligne, poteaux d'arrêts scellés au sol, bungalows...)	20 ans
Mobilier de station tramway / bus	25 ans
<b>Installations techniques, matériel et outillage</b>	
Bâtiments Locaux techniques sous-stations	50 ans
Autre matériel et outillage : poteaux d'arrêts non scellés au sol, panneaux de signalétique...	15 ans
Installations billétique / électronique : distributeurs automatiques de titres et récolteurs de fonds, installations fixes radiotéléphone et de système d'aide à l'exploitation et à l'information de voyageurs...	15 ans
Matériel embarqué autre que vidéosurveillance	15 ans
Equipement embarqué de vidéosurveillance	10 ans
Signalétique vidéo aux arrêts	10 ans
Equipements portables de validation, de contrôle et de vente sans contact	10 ans
<b>Mobilier et matériel de bureau ou matériel divers</b>	10 ans
<b>Matériel informatique</b>	5 ans